

**PRÉPARATION A L'EXAMEN DE CONSEILLER À LA SÉCURITÉ
POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
RECYCLAGE - ADR (Route) - TRONC COMMUN (Hors Classes 1, 2 et 7)**

1. OBJECTIFS DU STAGE

Revoir les prescriptions réglementaires du transport routier de marchandises dangereuses des classes 3 à 9 sauf 7.
Revoir la méthodologie de recherche dans l'ADR et l'arrêté TMD.
Préparer l'examen de recyclage du CSTMD - ROUTE / TRONC COMMUN

2. PUBLIC CONCERNE

Personne tenant le rôle de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses dans leur entreprise et arrivant à échéance de la validité du diplôme, ou personne souhaitant renouveler un niveau de connaissance équivalent au CSTMD.

3. PREREQUIS

Être titulaire du diplôme de CSTMD en cours de validité.

4. CONTENU DE LA FORMATION

Confère Annexe I - Plan masse

5. MOYENS PEDAGOGIQUES

Un livret de formation est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation.
Le formateur a recours pour animer la session à l'audiovisuel et à des exercices pratiques.

6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Feuille de présence.
Enquête de satisfaction de la formation.
La validation des acquis est effectuée en dehors du centre de formation, via l'examen organisé par le CIFMD, auquel le candidat s'est individuellement inscrit.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION

Formateurs qualifiés.
Form-Edit est un organisme de formation :
Enregistré sous le numéro 11 75 28927 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

8. DUREE DE LA FORMATION

La formation a une durée de 3 jours soit 21 heures.



ANNEXE 1 – PLAN MASSE

CS2RC

	1er JOUR	2ème JOUR	3ème JOUR
M A T I N	<p>Accueil / formalités</p> <p>L'ONU et les réglementations</p> <p>Généralités – Partie 1</p> <p>Classification des matières dangereuses</p> <p>Partie 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classification et groupe d'emballage • Classement des mélanges • Exercice 1 	<p>Rappel 1er jour</p> <p>Marquage et étiquetage – Partie 5.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marques • Etiquettes • Suremballage <p>Documentation – Partie 5.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de transport • Certificat d'emportage • Consignes de sécurité • Exercice 3 	<p>Rappel 2ème jour</p> <p>Exercice 5</p> <p>Les véhicules – Partie 7, 8 et 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules homologués • Equipements spécifiques • Formation des chauffeurs • Placardage et signalisation • Chargement et déchargement des véhicules
A P R E S - M I D I	<p>Identification – Partie 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • La désignation officielle de transport • Utilisation du Tableau A <p>Construction, épreuves et marquage des colis Partie 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emballages, GRV, Grands emballages • Suremballage <p>Conditionnement et emballage – Partie 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instruction d'emballage • Compatibilité chimique • Exercice 2 	<p>Régimes particuliers – Partie 3.4 et 3.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantités limitées • Quantités exceptées • Exercice 4 <p>Transport en citerne et en vrac – Partie 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Citernes mobiles ONU • Citernes ADR • Conteneur pour vrac • Signalisation et placardage des citernes • Déclaration de transport 	<p>Circulation des véhicules</p> <p>Transport exempté en limites de quantités - Partie 1.1.3.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercice 6 <p>Mise en situation de l'examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QCM

